

## SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 09 décembre 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de : M. Jean-Louis COUREAU, Maire de PUYMIROL.

Présents : COUREAU DURRUTY PECHABADEN MUNCH SOULA SAMARUT MIQUEL MARCHAND DUVAL VALERIAN KRIEGER

Pouvoirs : 3 BLOND à DURRUTY, JACQUEL à PECHABADEN, TREBOSC à COUREAU

Absents : 1 STUTTERHEIM

Monsieur SOULA a été élu secrétaire de séance.

Le Maire indique qu'une nouvelle délibération, à la demande de la Trésorerie, portant sur une DM4, est proposée à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

### 2020-0072 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil municipal,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	261 123,44
- un excédent reporté de :	106 597,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	367 720,58
- un déficit d'investissement de :	150 961,52
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	150 961,52

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	367 720,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	150 961,52
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	216 759,06
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	150 961,52

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

**2020-0073 DM3 :****INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (041) : Autres agencements et aménage	44 451,00	2031 (041) : Frais d'études	80 831,00
21311 (041) : Hôtel de ville	11 901,00	2033 (041) : Frais d'insertion	26 946,00
21312 (041) : Bâtiments scolaires	17 851,00		
21318 (041) : Autres bâtiments publics	33 574,00		
	<b>107 777,00</b>		<b>107 777,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>107 777,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>107 777,00</b>

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ****2020-0074 DM4 :****INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2033 (20) : Frais d'insertion	378,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	677,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-3 456,00		
2313 (23) - 118 : Constructions	2 401,00		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-890,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	500,00		
739221 (014) : FNGIR	390,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ****2020-0075 : Délibération portant la liste des dépenses inférieures à 500 € à imputer à la section d'investissement pour l'année 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC à compter du 1er janvier 2002, (antérieurement 4 000 francs TTC), ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, que s'ils figurent dans la nomenclature définie par la circulaire du 26 février 2002.

Cette nomenclature fixe les biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. Cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante. La délibération cadre est complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

### 1-Administration et services généraux :

Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux d'affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux.

Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.

Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe, ciseaux.

Téléphonie : téléphone.

Alarme : boîtier alarme, badge.

### 2-Matériel ateliers :

Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, accessoires automobiles.

### 3-Voirie et réseaux :

Réseaux eau et assainissement : cibles, compteurs, regards.

Voirie : bouches d'égoût, poubelles, panneau, poteler, couvercles de regards.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomenclature des biens à imputer en section d'investissement

APPROUVE la liste supplémentaire de biens décrite ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer des factures en investissement d'un montant inférieur ou égal à 500 €.

## VOTÉE A L'UNANIMITÉ

### **2020-0076 : Autorisation de règlements de dépenses d'investissements sur exercice 2021 avant la production du BP 2021**

Compte-tenu des crédits votés en 2020 les ouvertures de crédits possibles sont les suivantes :

Crédits votés au BP 2020 (hors restes à réaliser)	Autorisation pour 25 % sur exercice 2021	Ouverture des crédits pour 2021 avant production du BP 2021
Chapitre 20 : 106 022,17 € Chapitre 21 : 20 541,44 € Chapitre 22 : 32 810,52 € Chapitre 23 : 367 622,45 €  = 526 996,58 €	131 749,00 €	Op.105 Tvx remparts Art.2313 = 90 600.00 € Op.119 Aménagement Bastide Art. 2313 = 23 266.00€ Op.128 Documents numériques Art.202 = 1 404.00 €  ONI Art. 2033 = 1 500.00 € ONI Art. 2151 = 14 979.00 €  Total = 131 749,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Puymirol, à l'unanimité -OUVRE, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT les crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

## VOTÉE A L'UNANIMITÉ

### **2020-0077 : Création d'une Micro Crèche Intercommunale à Puymirol. Cession du bâtiment et du mobilier à la Communauté des communes « Porte d'Aquitaine en Pays de Serres »**

La CC PAPS, à compter du 1er janvier 2021, assurera la gestion de deux Micro Crèches (Beauville et Puymirol). Le bâtiment de Beauville appartient déjà à la CC PAPS, celui de Puymirol pourrait être cédé par la commune de Puymirol pour 342 000 € à la CC PAPS.

Sur proposition de la 1ère Vice-Présidente, Marie-France SALLES, le Conseil Communautaire a accepté la cession des parcelles 288-289-290 section AB appartenant à la commune de Puymirol lors d'une séance publique le 1er octobre 2020, précisant que les frais inhérents à cette opération seront supportés par la CC PAPS et que cette cession se fera sous forme d'un acte notarié.

Le Maire ayant rappelé l'ensemble de ces éléments, après délibération, le Conseil municipal, DECIDE de céder à la CC PAPS les parcelles 288-289-290 de la section AB appartenant à la commune de Puymirol pour un montant total de 342 000 € comprenant aussi le mobilier et matériel dans le cadre de la création de la micro crèche intercommunale de Puymirol. DECIDE de dire que les frais inhérents à cet acte notarié seront supportés par la CC PAPS. DECIDE de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision et en signer tous les documents inhérents.

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **2020-0078 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Amis de l'Abbaye Saint Maurin	30 €
FNACA	100 €
Pupilles Enseignement Public PEP47	100 €
ADMR	1395 €
Restos du Cœur 47	100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
ATTRIBUE les subventions exceptionnelles ci-dessus détaillées.

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **2020-0079 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que les charges induites par le service de restauration scolaire sont supérieures de plus de 50% au montant des recettes et que le coût de revient du repas sans modulation, ni subvention est bien supérieur au tarif actuellement appliqué,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit le prix des repas, à compter du 1er janvier 2021 :

-enfants de Puymirol et personnel municipal : 3 €

-enfants de l'extérieur : 3,70 €

-adultes : 4,30 €

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **2020-0080 : TARIFS A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter, à compter du 1er janvier 2021, le tarif de la fréquentation à l'A.L.A.E., que celle-ci soit totale ou partielle, à :

-12 € / mois / enfant pour les élèves de Puymirol

-15 € / mois / enfant pour les élèves extérieurs à la commune

-tout retard dépassant de 15 minutes l'horaire de fermeture, sera facturé forfaitairement à 5 € par heure et par enfant, quelle que soit la commune de provenance.

DIT que tout heure entamée sera due.

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **2020-0081 : TARIFS GOUTER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer comme suit le prix des goûters, à compter du 1er janvier 2021 :

-enfants de Puymirol et personnel municipal : 0,90 €

-enfants de l'extérieur : 1 €

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **Questions diverses**

- Circulaire Préfecture sur organisation et sécurisation des fêtes de fin d'année
- Situation Coronavirus département / commune
- Pigeons battues 1 000 € H.T. (société intervenante) en janvier/février 2021
- Nuisibles frelons asiatiques (société intervenante) / 80 € par intervention
- Enquête virus Influenza aviaire traitement pathogène (IAHP) relayée sur le site Web Mairie
- Référents « Ambroisie »
- Bâtiments communaux chantier 2TR moulin intérieur A. BOLDINI  
DETR obtenue pour 9 235,80 € (38% de la dépense)  
H.T. 24 308,30 € (avec sablage) TTC 29170,05 €
- Eglise Notre Dame du Grand Castel : démarrage du diagnostic par Olivier SALMON
- Remparts partie Nord et partie Sud marché lancé, en publication le 18/11/2020. DETR avance 30%. Choix entreprise le 14 décembre 2020. Conseil municipal du 23/12/2020
- SDEE 47/TE47 éclairage au sol encastré trottoir Mairie remplacé
- Commune référente pour accueil T.I.G.
- CCAS : appel aux bénévoles pour suivi personnes vulnérables
- Conseil consultatif citoyen : calendrier de mise en place (janvier 2021)
- Bibliothèque en réseau avec La Sauvetat de Savères : le point sur l'avancement du projet
- Marché aux truffes samedi 26 décembre 2020 / annulation
- Commissions de la CC PAPS : candidature de chaque Conseiller/Adjoint sur l'une des cinq commissions
- Coordonnées service « crise » EAU / Assainissement
- Recensement agricole d'octobre 2020 à avril 2021
- Commission Communale des Impôts Directs à installer
- Le Syndicat Pays de l'Agenais : rapport sur l'activité Référent « Paysages » à désigner
- Titularisation de M. Alain SCIERS janvier 2021
- Travaux/ PEI « La Tuilerie » 3 082 € TTC (borne incendie créée)
- Au sol peinture parkings La Citadelle / EHPAD / cimetière Notre Dame du Grand Castel + rue Lafayette
- Places PMR rue Royale / LA POSTE Total = 1 620 € TTC
- Adressage au bourg à reprendre janvier 2021
- Piscine : bilan été 2020 / perte - 20 435 € (dépenses 30 234,23 € / recettes 9 799,00 €)
- Remerciements pour subvention 2020 versée par la Mairie à
  - Radio 4
  - les sinistrés des Alpes Maritimes dévastés par la tempête ALEX et leurs communes au nombre de 55
- Cimetière : règlement amiable d'un différend.

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée